

IUT de  
**TARBES**

# Livret d'accueil

À l'attention des usagers

**2017 - 2018**

**IUT de TARBES**

Université Paul Sabatier Toulouse 3  
1, rue Lautréamont – CS 41624  
65016 Tarbes Cedex

[www.iut-tarbes.fr](http://www.iut-tarbes.fr)



TARBES



**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE III**  
PAUL SABATIER



# BIENVENUE !

Nous sommes ravis de vous accueillir à l'IUT de Tarbes pour cette nouvelle année universitaire.

Composante de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, l'IUT de Tarbes est la structure post-bac la plus importante des Hautes-Pyrénées.



**1530** étudiants



**6** DUT  
**11** LP



## 6 départements de formation

Département BTP .....	05 62 56 35 03
Département Commerce .....	05 62 44 42 40
Département Gestion .....	05 62 44 42 30
Département Systèmes Électriques .....	05 62 44 42 50
Département Mécanique .....	05 62 44 42 10
Département Multimédia .....	05 62 44 64 40

**95** enseignants dont 65 enseignants-chercheurs

**45** personnels administratifs et techniques

**120** intervenants professionnels



Accueil.....	05 62 44 42 00
Service de la scolarité.....	05 62 44 42 04
Service Formation Continue / Alternance .....	05 62 44 64 54



Horaires d'ouverture de l'IUT ..... du lundi au vendredi

**De 7h à 20h**

# MÉMENTO

**UPS** : Université Paul Sabatier : [www.univ-tlse3.fr](http://www.univ-tlse3.fr)

Président : Jean-Pierre Vinel

**IUT** : Institut Universitaire de Technologie – Pour le Site de Tarbes : [www.iut-tarbes.fr](http://www.iut-tarbes.fr)

Directeur : Jean-Noël Félicès

Directeurs-Adjoints : Laurence Barnèche-Miqueu, Gérard Cassou, Michel Duhamel

Président du Conseil : Antoine Nunès

## Liste des formations

<b>DUT GCCD</b>	Génie Civil Construction Durable
<b>DUT GEA</b>	Gestion des Entreprises et des Administrations
<b>DUT GEII</b>	Génie Électrique et Informatique Industrielle
<b>DUT GMP</b>	Génie Mécanique et Productique
<b>DUT MMI</b>	Métiers du Multimédia et de l'Internet
<b>DUT TC</b>	Techniques de Commercialisation
<b>LP CCRSEE</b>	Conception Commande Réalisation de Systèmes Électriques Embarqués
<b>LP COGESHT</b>	Commercialisation et Gestion des Structures d'Hébergement et de Tourisme
<b>LP Com2Web</b>	Communication digitale et webmastering
<b>LP CPSI</b>	Commercialisation des Produits et Services Industriels
<b>LP ICP</b>	Innovation, Conception et Prototypage
<b>LP IMSC</b>	Innovation, Matériaux et Structures Composites
<b>LP M3ER</b>	Maintenance et Exploitation des Équipements dans les Énergies Renouvelables
<b>LP MQDE</b>	Management de la qualité, des Déchets et de l'Environnement
<b>LP SIIC</b>	Systèmes d'Information Intégrés et Communication
<b>LP STEER</b>	Systèmes Thermiques, Efficacité Énergétique, Énergies Renouvelables
<b>LP STER-SE</b>	Sciences et Technologie des Énergies Renouvelables – Systèmes Électriques

Deux licences et un master de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier sont aussi délocalisés sur Tarbes :

<b>Licence LPCAME</b>	Physique, Chimie, Astrophysique, Météorologie et Énergies
<b>Licence IO</b>	Ingénierie des organisations
<b>Master EMPMO</b>	Entrepreneuriat et management des petites et moyennes organisations

# CALENDRIER

SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE		
V	1		D	1		M	1	FÉRIÉ
S	2		L	2	*LP ICP (Fi) *LP IMSC *LP MQDE	J	2	
D	3		M	3		V	3	
L	4	*LPCAM *GCCD (1ET2) *GEA1 (1ET2) *MMI (1ET2) *TC (1ET2) *GEI12 *GMP2	M	4		S	4	
M	5	*GEI1 *GMP 1	J	5		D	5	
M	6	*LPSTEEER *LP STER-SE (Fi)	V	6		L	6	
J	7		S	7		M	7	
V	8		D	8		M	8	
S	9		L	9		J	9	
D	10		M	10		V	10	
L	11	*LP COM2WEB *LP CPS1 *L3 IO *M1 EMPMO *M2 EMPMO	M	11	DON DU SANG – EFS – SALLE 4001	S	11	FÉRIÉ
M	12		J	12		D	12	
M	13		V	13		L	13	
J	14		S	14		M	14	
V	15		D	15		M	15	
S	16		L	16	*LP ICP (ALT)	J	16	
D	17		M	17	SEMAINE DE L'ÉTUDIANT	V	17	
L	18	*LP CCRSEE *LP STER-SE (ALT)	M	18		S	18	
M	19		J	19		D	19	
M	20		V	20		L	20	
J	21		S	21		M	21	
V	22	CÉRÉMONIE DE REMISE DE DIPLÔMES GEA PROMO 2015-2017	D	22		M	22	
S	23		L	23		J	23	
D	24		M	24		V	24	
L	25	*LP COGESHT (ALT) *LP M3ER *LP SIIC	M	25		S	25	
M	26	*LP COGESHT (Fi) SIMPPS	J	26		D	26	
M	27	ASSIÈS DU SPORT TARBAIS	V	27		L	27	
J	28		S	28		M	28	
V	29		D	29		M	29	
S	30		L	30		J	30	
			M	31				

## LÉGENDE

IUT FERMÉ
CONGÉS SCOLAIRES
*DATES DE RENTRÉE

**ATTENTION:** pour connaître les dates exactes des vacances de chaque formation (les dates sont données à titre indicatif), ainsi que les horaires de rentrée, merci de vous rapprocher de votre secrétariat pédagogique.

DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER	
V	1	L	1	J	1
S	2	M	2	V	2
D	3	M	3	S	3
L	4	J	4	D	4
M	5	V	5	L	5
M	6	S	6	M	6
J	7	D	7	M	7
V	8	L	8	J	8
S	9	M	9	V	9
D	10	M	10	S	10
L	11	J	11	D	11
M	12	V	12	L	12
M	13	S	13	M	13
J	14	D	14	M	14
V	15	L	15	J	15
S	16	M	16	V	16
D	17	M	17	S	17
L	18	J	18	D	18
M	19	V	19	L	19
M	20	S	20	M	20
J	21	D	21	M	21
V	22	L	22	J	22
S	23	M	23	V	23
D	24	M	24	S	24
L	25	J	25	D	25
M	26	V	26	L	26
M	27	S	27	M	27
J	28	D	28	M	28
V	29	L	29		
S	30	M	30		
D	31	M	31		

MARS		AVRIL		MAI		
J	1	D	1	M	1	FÉRIÉ
V	2	L	2	M	2	
S	3	M	3	J	3	
D	4	M	4	V	4	
L	5	J	5	S	5	
M	6	V	6	D	6	
M	7	S	7	L	7	JPO LP / FC
J	8	D	8	M	8	FÉRIÉ
V	9	L	9	M	9	
S	10	M	10	J	10	FÉRIÉ
D	11	M	11	V	11	
L	12	J	12	S	12	
M	13	V	13	D	13	
M	14	S	14	L	14	
J	15	D	15	M	15	
V	16	L	16	M	16	
S	17	M	17	J	17	
D	18	M	18	V	18	
L	19	J	19	S	19	
M	20	V	20	D	20	
M	21	S	21	L	21	FÉRIÉ
J	22	D	22	M	22	
V	23	L	23	M	23	
S	24	M	24	J	24	
D	25	M	25	V	25	
L	26	J	26	S	26	
M	27	V	27	D	27	
M	28	S	28	L	28	
J	29	D	29	M	29	
V	30	L	30	M	30	FÉRIÉ
S	31			J	31	SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

JUIN		JUILLET		AOÛT	
V	1	D	1	M	1
S	2	L	2	J	2
D	3	M	3	V	3
L	4	M	4	S	4
M	5	J	5	D	5
M	6	V	6	L	6
J	7	S	7	M	7
V	8	D	8	M	8
S	9	L	9	J	9
D	10	M	10	V	10
L	11	M	11	S	11
M	12	J	12	D	12
M	13	V	13	L	13
J	14	S	14	M	14
V	15	D	15	M	15
S	16	L	16	J	16
D	17	M	17	V	17
L	18	M	18	S	18
M	19	J	19	D	19
M	20	V	20	L	20
J	21	S	21	M	21
V	22	D	22	M	22
S	23	L	23	J	23
D	24	M	24	V	24
L	25	M	25	S	25
M	26	J	26	D	26
M	27	V	27	L	27
J	28	S	28	M	28
V	29	D	29	M	29
S	30	L	30	J	30
		M	31	V	31

\*FIN DES COURS

FÉRIÉ

FÉRIÉ

# VOS INTERLOCUTEURS

## ***Le service de la scolarité***

Il a pour mission principale la gestion administrative du dossier scolaire d'un étudiant, de sa candidature à la délivrance du diplôme.

Il gère les dossiers des étudiants en formation initiale ainsi que ceux des étudiants sortants et entrants dans le cadre des relations internationales.

Le service est ouvert au public tous les jours du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

Tél : 05 62 44 42 04 / 42 06

@ : [scolarite@iut-tarbes.fr](mailto:scolarite@iut-tarbes.fr)

## ***Se loger, se restaurer***

Retrouvez toutes les informations sur le livret IUT de Tarbes [p. 13](#)

### **DEMANDE DE LOGEMENT**

Faites votre demande de logement en même temps que votre demande de bourse sur le site internet du CROUS de votre département du 15 janvier au 30 avril : [www.crous-toulouse.fr](http://www.crous-toulouse.fr)

Au cœur du campus, dans un parc arboré, se situe une résidence universitaire d'une capacité de plus de 400 logements. Elle est composée de chambres et de studettes. À votre disposition dans la résidence : laverie payante, garages à vélos, salle de télévision et de jeux. Un dépôt de garantie vous sera demandé.

### **ORGANISMES LOGEMENT**

- CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires.
- CLLAJ : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.
- HLM / OPH 65 : Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées.
- Annonces de particuliers (panneaux d'affichage).
- Agences immobilières.
- Résidences étudiantes privées.

### ***Où se renseigner ?***

Pour tout complément d'information sur les aides financières et le logement, contacter le Bureau Information Jeunesse (BIJ), 3, rue Colomès-de-Juillan - 65000 Tarbes Tél. 05 62 93 22 12 - [bjj@mairie-tarbes.fr](mailto:bjj@mairie-tarbes.fr)

### **SE RESTAURER**

Un restaurant universitaire géré par le CROUS est présent sur le campus. Il propose aux étudiant.e.s des prestations allant du repas traditionnel (entrée + plat + dessert) à la restauration rapide (sandwiches, paninis, pasta box...). Le restaurant universitaire est ouvert le midi (de 11 h 45 à 13 h 15) du lundi au vendredi. La cafétéria est ouverte uniquement le midi (de 11 h 30 à 14 h 30) du lundi au vendredi.

Tarifs du repas au 1er janvier 2016 :

- Étudiant.e : **3,25 €**
- Scolaire ou étudiant.e non bénéficiaire des œuvres : **5,54 €**
- Hôte de passage : **7,48 €**

Une restauration rapide est également possible à l'intérieur de l'IUT grâce à « La Paillote ». Ce snack est ouvert le midi (de 11 h 30 à 14 h 30) du lundi au vendredi.

CROUS : 39, rue Vincent Scotto - 65000 Tarbes (à l'intérieur de la cité universitaire, à côté de l'IUT) Tél. 05 62 44 65 65

## ***Le service formation continue et alternance***

Il a pour mission principale la gestion administrative et financière des dossiers universitaires des alternants, demandeurs d'emploi et salariés (accueil, information, inscriptions, suivi des absences, ...).

Le service est ouvert au public tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h30.

Tél : 05 62 44 64 54

@ : [formation.continue@iut-tarbes.fr](mailto:formation.continue@iut-tarbes.fr)

### **Le secrétariat de département**

Ce secrétariat est en charge du suivi pédagogique des étudiants (accueil, gestion des absences et des notes, stages, ...)

Il est aussi une interface entre les étudiants et les enseignants.

Coordonnées, voir memento page 1

### **La bibliothèque**

La bibliothèque de l'IUT a pour mission d'acquérir et mettre à disposition, toute la documentation nécessaire aux enseignements et à la recherche, pour l'ensemble des formations de l'Université Paul Sabatier à Tarbes.

La bibliothèque est ouverte de 9h à 18h (fermeture à 17h le vendredi)

Tél. : 05 62 44 42 29

@ : [bibliotheque@iut-tarbes.fr](mailto:bibliotheque@iut-tarbes.fr)

### **Le service des sports**

Le Service des Sports de l'IUT et son Association Sportive vous proposent de nombreuses Activités Sportives, tous les soirs (19h-22h) au Gymnase Universitaire et aussi le jeudi a-m. Rencontrer, Défier, Transpirer, Jouer dans un environnement "étudiant".....

@ : [pierre.rispal@iut-tarbes.fr](mailto:pierre.rispal@iut-tarbes.fr)

### **Le SIMPPS**

Le Service Inter universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé accueille les étudiants, dans les 3 Centres Toulousains et dans les antennes des sites déconcentrés dont celui de Tarbes. En dehors de la visite médicale obligatoire les étudiants peuvent s'adresser au centre de leur choix.

C. Universitaire – Infirmerie de l'ENIT

Tél : 05.62.44.57.40 ou 05.62.44.27.00 (standard)

Vous êtes en situation d'Handicap permanent ou temporaire, la Cellule handicap vous conseille dans l'aménagement de vos études et vous propose un tutorat. Elle veille à ce que soient respectés vos droits, notamment par rapport au déroulement des examens.

Cellule Handicap (UPS Toulouse) : Françoise Riggio

Tél. : 05 61 55 82 13

@ : [riggio@adm.ups-tlse.fr](mailto:riggio@adm.ups-tlse.fr)

### **Le service social**

Un assistant social présent le 2ème et 4ème jeudi de chaque mois au secrétariat du Crous de Tarbes sur le campus (rez-de-chaussée du restaurant universitaire).

Pour prendre rendez-vous : [assist.social@crous-toulouse.fr](mailto:assist.social@crous-toulouse.fr)

### **Accessibilité**

L'IUT de Tarbes prend en compte les normes d'accessibilité permettant aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.

L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

# COUVERTURE SOCIALE ÉTUDIANTE

## *Sécurité sociale étudiante*

Les établissements d'enseignement supérieur ont la responsabilité d'affilier leurs étudiants à la sécurité sociale. Le paiement de la cotisation est une condition de l'inscription (article R381-16 du code de la Sécurité Sociale). Le refus de paiement entraîne le refus de l'inscription (article R381-21 du code de la Sécurité Sociale). L'affiliation à un régime étudiant de sécurité sociale (géré par VITTAVI-Réseau Emevia ou LMDE—La Mutuelle Des Etudiants) se fait obligatoirement le jour de votre inscription à l'IUT. La cotisation forfaitaire (à titre indicatif, 215 € pour l'année universitaire 2015-2016), est exigible en même temps que les frais d'inscription. Votre affiliation ou non-affiliation sera déterminée en fonction des renseignements que vous aurez fournis.

### **Après l'affiliation :**

Votre établissement adresse les données vous concernant à la sécurité sociale pour ouverture de vos droits Sécurité sociale étudiante à compter du 1er septembre 2016. En fonction de votre situation, des pièces justificatives sont à fournir pour finaliser votre affiliation et procéder à l'enregistrement de vos droits Sécurité sociale (attestation Vitale du parent ouvrier de droits, RIB personnel pour les remboursements, déclaration du médecin traitant, ...).

Ensuite, deux situations s'offrent à vous :

#### Vous avez reçu un courrier vous précisant que :

- Si vous avez déjà une carte Vitale : vous devrez mettre à jour votre carte dans une borne Vitale, disponible dans tous les accueils des mutuelles, ainsi que dans les CPAM et pharmacies. La mise à jour peut être effectuée tout au long de l'année universitaire.
- Si vous n'avez pas de carte Vitale : après la réception et le traitement de vos données, votre centre payeur lancera la procédure de certification et de rattachement. C'est elle qui conditionne le processus de fabrication de la carte Vitale qui comprend 3 étapes :
  - Vous recevrez à votre domicile un dossier Photo pour la création de votre carte. Ce dossier devra être complété avec une photo d'identité, une photocopie de la pièce d'identité et votre signature. Vous devrez retourner le tout dans l'enveloppe pré-adressée prévue à cet effet.
  - Après vérification de la conformité du dossier photo, la fabrication de la carte Vitale est lancée.
  - Vous recevrez votre carte Vitale à votre domicile accompagnée d'une attestation de droits.

Important : vous devez vérifier les informations indiquées dans le dossier Photo.

Toute erreur doit être signalée auprès de votre centre payeur mais ne doit pas être corrigée directement sur le dossier Photo qui doit être renvoyé tel quel.

Dans l'attente de votre carte, vous pouvez justifier de vos droits Sécurité sociale auprès des professionnels de santé grâce à l'attestation de droits remise par votre centre payeur et disponible sur votre espace personnel.

#### Vous n'avez pas reçu de courrier :

Contactez votre centre payeur (LMDE ou VITTAVI) pour connaître l'avancée de votre dossier.

S'il vous informe que vous n'êtes pas référencé dans sa base de données, vous devez lui fournir une photocopie de l'attestation d'inscription où est mentionné le centre payeur, ainsi que les autres pièces justificatives à fournir pour finaliser votre affiliation.

## *Complémentaire santé ou Mutuelle*

La couverture Sécurité Sociale ne couvre pas l'ensemble des dépenses de santé.

**L'affiliation à une COMPLÉMENTAIRE SANTE est FACULTATIVE mais RECOMMANDÉE.**

Pour la « Complémentaire » (la « mutuelle »), l'étudiant est libre de choisir parmi un large panel d'organismes. Il peut, selon les cas, bénéficier d'une prise en charge par l'organisme complémentaire de ses parents.

Le coût de la cotisation dépend du contrat souscrit et donc du niveau de remboursement choisi (les critères de choix sont, entre autres : remboursements de frais liés à une hospitalisation, de frais optiques, de frais dentaires, couverture à l'International, forfait prévention de type contraception).

- La CMU : La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-Complémentaire) facilite l'accès aux soins des personnes aux faibles ressources et résidant en France de façon stable et régulière, depuis plus de 3 mois. L'étudiant peut en faire la demande auprès de la CPAM à condition que les revenus du foyer (parental si l'étudiant n'est pas fiscalement indépendant) ne dépassent pas le plafond fixé. Voir conditions sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr), portail Assurés, rubrique Droits et démarches : dans l'onglet recherche saisir "CMUC", puis Conditions pour en bénéficier.
- L'ACS : Aide de l'état qui est accordée sous conditions de ressources (plafond CMU C majoré de 35%) par la CPAM après instruction d'un dossier constitué par le demandeur. Elle permet de bénéficier d'une aide de 200 euros qui vient en déduction de la cotisation à régler au moment de l'adhésion. Voir conditions sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr), portail Assurés, rubrique Droits et démarches : dans l'onglet recherche saisir "ACS", puis Conditions pour en bénéficier.
- Le Pass Mutuelle Etudiant : si l'étudiant boursier de moins de 28 ans rencontre des difficultés financières pour accéder à une complémentaire santé il peut bénéficier du dispositif Pass Mutuelle Etudiant de la Région Midi-Pyrénées qui offre une aide de 100€ (sans avance de sa part) pour le paiement de la cotisation, en consultant un organisme mutualiste partenaire dont font partie les mutuelles étudiantes (liste sur le site de la Région Midi-Pyrénées : [www.midipyrenees.fr/](http://www.midipyrenees.fr/) ).

# LES ACTIVITES SPORTIVES

## 1. EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE (EPS) Ou « MODULE SPORT OPTIONNEL » (MSO)

**MSO** : Le Module Sport Optionnel est ouvert à tous les DUT, en S1, S2, S3 et S4.

Chaque module correspondra au moins à 20 heures d'enseignement pratique et théorique ou à une pratique hebdomadaire régulière, (Minimum 2h/semaine) dans un des ateliers « encadré » du sport Universitaire.

**Notation** : elle sera basée pour 1/4 sur les connaissances théoriques liées à la pratique sportive, 2/4 sur l'assiduité de l'étudiant, 1/4 sur l'investissement personnel.

Affichage et Inscriptions par messagerie électronique du 1 au 30 octobre 2016 pour S1 et S3, et du 10 février au 15 mars 2017 pour S2 et S4.

Le Module Sport Optionnel permet aux étudiants d'obtenir une note EPS. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte dans le calcul de la moyenne générale du semestre. Par exemple, avec une note de 16 au MSO, la moyenne générale du semestre concerné sera augmentée de  $6 / 30 = 0.2$ .

## 2. ASSOCIATION SPORTIVE et CULTURELLE de l'IUT « ASC IUT »

Depuis 2009 et l'arrivée du Gymnase Universitaire (GU), les associations sportives des 2 établissements (ENIT et IUT) proposent des créneaux horaires communs par discipline sportive.

Si le JEUDI a-m est « libéré » pour les activités physiques, le **point fort** est de toute évidence les 4 soirées (19h/22h) au GU, avec 4 ateliers:

19h/22h	Salle C	Salle Musculation	Salle Escalade (SAE)	Salle Danse
Lundi	Handball	« Place libre »	Initiation/perfectionnement	Fitness/ Danse
Mardi	Volleyball	« Place libre »	Formation	Boxe/Combat
Mercredi	Basketball	« Place libre »	Initiation/perfectionnement	Fitness/ Danse
Jeudi	Badminton	« Place libre »	Initiation/perfectionnement	Fitness/Stretching

**Mais aussi :**

- Du Foot et du Rugby.
- Des sports de Pleine Nature : Ski Alpin, Ski de Randonnée, VTT, Escalade (en falaise), etc...
- Des activités plus individuelles : Golf, Équitation, Tennis, Natation, Squash....

**RIEN n'est figé !**, un « Capitaine », un groupe motivé et une NOUVELLE ACTIVITE peut débiter !

## 3. LES COMPETITIONS SPORTIVES

Toutes les activités pratiquées au sein de l'ASC peuvent à la demande des étudiants et de leur « Capitaine de jeu », déboucher sur un engagement compétitif :

- ✓ Soit dans le cadre de la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire)
- ✓ Soit dans le cadre de la Coupe de France des IUT
- ✓ Soit dans le cadre des Rencontres Sportives organisées par le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) de Pau

**Quelques Contraintes :**

- ✓ Les activités de l'ASC IUT ne sont accessibles qu'aux membres de l'association :

Voir ci-dessous « comment s'inscrire »

- ✓ Si beaucoup d'activités sont gratuites pour les membres, certaines comme le Ski, le Golf, l'Équitation, le Squash....sont soumises à une participation financière négociée (finance oblige !).

**Un état d'esprit :**

- ✓ « **Total free !** » Les membres de l'ASCIUT ont accès à toutes les activités sportives proposées, ils peuvent donc faire du sport tous les jours et adapter leurs pratiques à leur disponibilité.
- ✓ « **Agir** » C'est prendre des initiatives plutôt que consommer !
  - Créer son groupe : ex. Break-dance
  - Organiser une Rencontre : ex. grimpu 2012
  - Piloter une équipe : ex. Coupe de France Sports Collectifs

## 4. Comment s'informer ?

- Posez vos questions à [pierre.rispal@iut-tarbes.fr](mailto:pierre.rispal@iut-tarbes.fr)
- Consultez votre messagerie électronique et le tableau d'affichage du bureau des Sports (Hall central de l'IUT, à côté de la Scolarité)

## 5. Comment s'inscrire ?

**Que vous soyez étudiants ou personnels :**

- ✓ 1 Fiche Individuelle d'Inscription (FII), que vous trouverez sur le site de l'IUT, à la scolarité ou au bureau des sports.
- ✓ 1 participation de 25 euros (cotisation annuelle inchangée) à l'ordre de l'ASC IUT.
- ✓ Le tout à déposer au Bureau des Sports ou à la Scolarité.

SPORTEZ VOUS BIEN... !!!

# TEXTES à lire obligatoirement

- Règlement intérieur,
- statuts,
- charte informatique,
- textes réglementaires.

Le Règlement Intérieur de l'Université Paul Sabatier doit être consulté sur le lien internet :

<http://www.univ-tlse3.fr>

[Accueil](#) > [Campus](#) > [L'université](#) > [Actes & délibérations](#)

L'ensemble des Textes fondamentaux et réglementaires relatifs à l'IUT de TARBES sont disponibles sur le site [www.iut-tarbes.fr](http://www.iut-tarbes.fr)

The image shows the homepage of the IUT Tarbes website. At the top left, there is a search bar and the IUT Tarbes logo. The main content area features a large banner with the text 'Systèmes électriques' and '11 Licences pros'. On the right, there is an 'Actualités' section with a sub-heading 'Élection du directeur'. The footer contains several navigation links, including 'IUT de Tarbes', 'Pôles de formation', 'Recherche & transfert de technologie', 'Formation continue et alternance', 'Relations internationales', and 'Espace entreprises'. A red arrow points from the top right towards the 'Textes fondamentaux' link in the footer.

Vous devez prendre **obligatoirement** connaissance des spécificités du règlement intérieur suivantes concernant l'IUT de TARBES